

Lycée polyvalent Costebelle
 150 Boulevard Félix Descroix
 83400 Hyères

**INAPTITUDE MEDICALE
 EXAMEN DU BACCALAUREAT**

Pour toute inaptitude à la pratique de l'EPS supérieure à 1 mois, ce document doit être rempli par votre médecin et remis en main propre à votre professeur d'EPS

Le certificat médical à usage scolaire en référence au décret du 11 octobre 1988 et à l'arrêté du 13 septembre 1989

**CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE A LA PRATIQUE DE
 L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

Le professeur d'Éducation Physique et Sportive peut adapter son enseignement de façon à ce que tout élève puisse y participer en fonction de ses possibilités et de ses capacités résiduelles.

L'équipe EPS et l'équipe médicale du lycée COSTEBELLE proposent un programme d'EPS adapté pour les élèves concernés par une inaptitude partielle supérieure à un mois.

• *Conscients du rôle essentiel que vous tenez dans cette démarche d'adaptation de l'enseignement, nous vous demandons de bien vouloir déterminer cette inaptitude en termes fonctionnels pour délimiter les possibilités physiques de votre patient et ceci dans le respect du secret médical.*

• *Seuls les élèves reconnus handicapés par la CDES et gravement atteints peuvent prétendre à une dispense réglementaire de l'EPS par rapport aux examens (neutralisation du coefficient attribué à l'EPS).*

Avec nos remerciements, les professeurs d'EPS du lycée Costebelle

Je soussigné (e), docteur en médecine,

Lieu d'exercice :

Certifie avoir, en application du décret n°88-977 du 11 octobre 1988, examiné l'élève :

Nom, prénom :

Né(e) le : en classe de :

Et constaté ce jour que son état de santé entraîne :

Une inaptitude totale du au inclus

Une inaptitude partielle du auinclus

Dans ce cas d'inaptitude partielle, pour permettre une adaptation de l'enseignement aux possibilités de l'élève, préciser en termes d'incapacités fonctionnelles si l'inaptitude est liée :

✓ A des types de mouvements (amplitude, vitesse, charge, posture)

✓ A des types d'efforts (musculaires, cardio-vasculaires, respiratoires)

✓ A la capacité à l'effort (intensité, durée)

✓ A des situations d'exercice et d'environnement (travail en hauteur, milieu aquatique, conditions Atmosphériques)

✓ Autres

- Parmi les Activités ci-dessous programmées dans le cadre de ***l'enseignement traditionnel***, merci de préciser si elles doivent être : AUTORISEES – AMENAGEES – CONTRE INDIQUEES

Menu initial du candidat	Avis et indications médicales

- Parmi les APSA ci-dessous programmées dans le cadre de ***l'enseignement adapté***, merci de préciser si elles doivent être : AUTORISEES – AMENAGEES – CONTRE INDIQUEES

Activités Adaptées	Avis et indications médicales
<i>Tir à l'arc (ou fléchettes si mobilité réduite)</i>	
<i>Tennis de table adapté</i>	
<i>Musculation adaptée</i>	

Si votre patient ne peut pratiquer aucune activité, il pourra être déclaré inapte total au vu de votre certificat et avis du médecin scolaire.

Compléments d'informations permettant au professeur d'adapter son enseignement:

.....

Date, signature et cachet du médecin :

Rappels :

En EPS, la notion d'inaptitude se substitue à la notion de dispense (circ. N° 90-107 du 17.05.1990)

L'inaptitude partielle est précisée en termes fonctionnels (décret n°88-977 du 11.10.1988)

L'éducation physique et sportive, discipline scolaire, s'appuie sur les activités physiques et sportives ou artistiques et les adapte.

-
- Le Médecin de Santé scolaire sera destinataire de tout certificat médical d'une durée supérieure à 3 mois (consécutifs ou cumulés).
 - Quelle que soit la durée de l'incapacité, et en accord avec la famille ou l'élève majeur, le médecin traitant a toute latitude pour faire connaître sous pli confidentiel, son diagnostic au médecin de santé scolaire dont le nom pourra lui être communiqué par le chef d'établissement.
 - Hormis les justifications d'absences, ce certificat médical est le seul recevable en Education Physique et Sportive